

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/12/18/2020044569/justel>

Dossier numéro : 2020-12-18/01

Titre

18 DECEMBRE 2020. - Décret contenant des mesures temporaires urgentes dans le domaine de l'enseignement suite à la crise du coronavirus (V)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2020 page : 94129

Entrée en vigueur : 25-12-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Dérogations au décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Dérogations au Code de l'enseignement secondaire du 17 décembre 2010

Art. 3-5

[CHAPITRE 4.](#) - Dérogations au Code de l'Enseignement supérieur du 11 octobre 2013

Art. 6-8

[CHAPITRE 5.](#) - Dérogation au décret du 9 mars 2018 relatif à l'enseignement artistique à temps partiel

Art. 9-10

[CHAPITRE 6.](#) - Modification du décret du 30 octobre 2020 contenant des mesures temporaires urgentes dans le domaine de l'enseignement suite à la crise du coronavirus (IV)

Art. 11

[CHAPITRE 7.](#) - Entrée en vigueur

Art. 12

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire.

[CHAPITRE 2.](#) - Dérogations au décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997